

Compte Rendu du CO-DIR de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Sport Universitaire

Pierre GASTEL – Clotilde AUDERGON – Marie ALFANO/KALLI
 (Ligue AURA)

Vendredi 07 juin 2024 à 12h15 en Visioconférence

Membres présents :

PRESENTS	LAURA SU :	P. Gastel	D. Beuzelin	Y. Lance
		R. Fredenucci	C.Audergon	MR. Alfano-Kalli
	Etudiants :	M. Dekhil (L2)	J. Rebonato (INSA)	
	Non étudiants :	P. Legendre (ISARA)	A. Chaniac (EML)	F. Beyo (INP)
		JM. Goetgheluck (L3)	B. Dehainault (UCA)	S. Chalton (ECL)
		N. Carrot (UGA)	F. Beroud (ENTPE)	S. Valin (L2)
H. Bizzotto (INSA)		C. Martin-Garin (L1)	P. Malfreyt (UCA)	

EXCUSES :	LAURA SU :			
	Etudiants :	C. Sereno-Nou (L2)		
	Non étudiants :			

PAS DE REPONSE	LAURA SU :			
	Etudiants :	M. Christin (UGA)	E. Jeunot (L11)	M. Rey (L1)
		C. Rakotoarivont (L2)	A. Métais (UGA)	M. Golebiewski (UGA)
		E. Anson (L2)		
Non étudiants :	M. Ouahnouna (L2)	F. Corbi (Lyon1)	S. André (Lyon1)	

Le quorum est atteint le CoDir peut donc délibérer

Ordre du jour :

- Approbation du CR du dernier CoDir
- Point contrat 2023/2024
- Point finances
- Point contrat licences 2024/2025
- Point commission sportive
- Point sur les CFU
- Questions diverses

Approbation compte rendu du CD réalisé le 11/03/2024

Opposition : 0 – Abstention : 0 – Le compte rendu est approuvé.

Point contrat licences 2023-2024

• Point contrat licences 2023 - 2024



ERREUR SUR LES CONTRATS LICENCES DE LA LIGUE SUR L'ACADEMIE DE LYON

Le contrat pour le site de Lyon était de 265 009 €, il aurait dû s'élever à 280 262 € (suite au vote en AG en juin 2023) . La différence s'élève à 15 253 €.

Cette erreur correspond au choix de la «BASE LICENCE» prise l'année N-1 comme base de calcul .

La moyenne des licences sur 3 ans a été prise en compte pour base sur le site de Lyon, au lieu de celle, fixe, de 15 000 licences comme évoquée par la commission licence en 2023.

Les AS sur l'académie de Lyon ont eu des contrats trop bas pour 2022 - 2023

Deux choix possibles:

- Les AS acceptent de verser la somme juste par équité avec les AS des académies de Clermont et Grenoble ;
- La ligue absorbe les frais du fait de son erreur.

Choix du Co Dir : Proposition des AS sur le versement d'un complément

Philippe Legendre indique qu'une communication importante sera faite sur le site de Lyon, aux vues de la différence constatée sur les contrats licences suite à cette erreur.

→ Un vote à main levée est mis en place sur les deux choix possibles :

- La ligue prend à sa charge la différence : 1 pour
- Proposition des AS sur le versement d'un complément : 13 pour

La deuxième proposition l'emporte, un courrier explicatif sera envoyé aux AS.

Point licences 2023-2024

LICENCES 2023 - 2024



ETAT AU 03 juin 2024

REGION	NOMBRE DE LICENCES TOTALES
1 - ILE DE France	18636
2 - AURA	18109
3- OCCITANIE	11515
HAUT DE France	10623
GRAND EST	9783
NOUVELLE AQUITAINE	9365
...	...

N-1 : 17 957 licences

REGION	NOMBRE DE LICENCES NORMALES
1 - ILE DE France	16946
2 - AURA	16584
3- OCCITANIE	11163
HAUT DE France	9869
GRAND EST	9557
NOUVELLE AQUITAINE	8583
...	...

On perçoit une augmentation des licences sportives. C'est à nouveau une très bonne saison sportive pour la région AURA. Notre ligue est très dynamique.

Point finances



• FINANCES ...En résumé

1- Budget CFU 2023 2024

2- Budget LAURASU – Parole à Jean-Michel

Il est difficile de présenter des tableaux précis de la comptabilité car elle n'est pas arrêtée à cet instant. Beaucoup de transactions n'ont pas encore été débitées ou répertoriées.

Actuellement, les championnats de France universitaire (CFU) apparaissent bénéficiaires. Néanmoins, trois CFU importants ne sont pas encore rentrés au niveau comptable.

Au sujet des finances de la Ligue, Jean-Michel Goegoeluck indique que, sur les premières estimations, il semble que nous serons en dessous du déficit initialement prévu. Vision rassurante, mais tout n'est pas encore entré en comptabilité : il faut donc attendre la fin de saison pour avoir un bilan budgétaire.

Contrats licences 2024-2025



CONTRATS LICENCES 2024-2025

1. La FFSU augmente de 50 cts le coût de la licence (21,50 €)
2. La LAURASU choisit de maintenir les contrats avec ses A.S.
3. La LAURASU prend en charge 0,50€/licence (coût : 8 050 €)
4. La part fixe du contrat sera plafonnée et finalisée à la fermeture du site des licences
5. La LAURASU modifie ses appels de fonds

Calcul des contrats LAURASU/AS :

- Part fixe indexée sur le nombre de licences sportives (base de calcul : 16 100 licences, effectif maximum (sur les trois dernières années) majoré de 5 %)
- Part variable sportive à deux niveaux :
 - a) Académique : coûts pour chaque site
 - b) Interrégional (AURA et interligues) : pondération par le nombre de pratiquants
- Ressources humaines
 - a) Prise en charge de 50 % du salaire d'une collaboratrice à temps plein sur le site de Grenoble
 - b) Prise en charge de 20 % du salaire de deux collaboratrices à temps plein sur le site de Lyon

DANS LE DETAIL ...



NOMBRE ENVISAGÉ DE LICENCES SPORTIVES	PART FIXE			
	CLERMONT-FD	GRENOBLE	LYON	TOTAL
Meilleur nombre de licences sur 3 ans	1531	4070	9731	15332
ESTIMATION 2024/2025 (majoration 5 %)	1608	4274	10218	16100
	PART VARIABLE			
	2023/2024	2023/2024	2023/2024	TOTAL
Activité académique	3 954 €	22 940 €	27 874 €	54 768 €
Activité formation arbitrage				0 €
PART ACADEMIQUE SITE	3 954 €	22 940 €	27 874 €	54 768 €
Activité AURA	948 €	18 413 €	18 795 €	38 156 €
Activité inter-ligues	1 172 €	7 323 €	24 979 €	33 474 €
Total part variable	2 120 €	25 736 €	43 774 €	71 630 €
Nombre d'étudiants concernés 2022/2023	165	732	2067	2964
RATIO %	5,57%	24,70%	69,74%	
Répartition de cette part variable AURA / Nbre d'étudiants concernés / Site	3 988 €	17 690 €	49 953 €	71 630 €
Ressources humaines	2 615 €	6 943 €	16 592 €	26 150 €
CONTRAT PART VARIABLE 2024/2025	10 557 €	47 573 €	94 419 €	152 548 €
PROPOSITION RETENUE : 21 €				
PART FIXE 21 €	33 768 €	89 754 €	214 578 €	338 100 €
PART VARIABLE	10 557 €	47 573 €	94 419 €	152 548 €
CONTRAT 2024/2025	44 325 €	137 327 €	308 997 €	490 648 €
COUT LAURASU	804 €	2 137 €	5 109 €	8 050 €

Après discussion entre les membres du comité directeur sur les données présentées par Pierre Gastel (cf images ci-dessus), il est proposé deux votes :

→ Qui est contre le contrat licence pour la saison 2024-2025 avec montant maximal pour l'année ?

Contre : 2 – Abstention : 2 – Pour : 10 – La proposition est acceptée.

→ Qui est pour que la Ligue prenne en charge 0,50€ de la licence ?

Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 14 – La proposition est acceptée.

Point commission sportive

POINT COMMISSION SPORTIVE



Parole à Philippe Legendre et Maël Dekhil

1 - Commission disciplinaire – en attente des décisions de la FFSU nationale

Philippe Legendre propose une commission disciplinaire de Ligue. En cas de contestation des décisions prises par cette commission de discipline, le dossier concerné sera soumis, pour jugement, à la commission disciplinaire nationale de la fédération française du sport universitaire.

Dominique Beuzelin demande s'il y a une commission par site ou pour la ligue ?

Mael Dekhil indique qu'il y aura trois commissions, une pour chaque site.

Dominique Beuzelin en demande la composition.

Mael Dekhil précise qu'il y aura un président de commission (DR site concerné ou son représentant), un représentant étudiant et un non-étudiant, un arbitre et un juriste qui (peut être étudiant). Cette commission sera à constituer dès septembre 2024.

Pierre Gastel alerte sur la difficulté à trouver un « juriste » ce qui peut rendre la réalisation de cette commission hypothétique, ou sa réunion très difficile.

Mael Dekhil indique que les étudiants sont considérés comme « juristes » dès l'obtention d'une licence de

droit, il devrait être possible de trouver des volontaires parmi les étudiants chaque année.

Fabien Beroud relate également le risque pour la ligue AURASU de se mettre en difficulté en actant la présence obligatoire d'un juriste. Il propose que ce dernier soit « souhaité » plutôt qu'« obligatoire ».

Philippe Legendre propose au vote :

→ Êtes-vous pour la mise en place d'une commission de discipline de ligue ?

Contre : 0 – abstention : 0 – Pour : 14 – La proposition est acceptée.

→ Êtes-vous pour que le juriste devienne une option, et non une obligation, dans la composition de la commission ?

Contre : 1 – Abstention : 0 – Pour : 13 – La proposition est acceptée.

Prévisionnel CFU 2024/2025



PREVISIONNEL CFU 2024/2025

LYON

- FUTSAL
- ESCRIME
- 10 KM
- CFE TENNIS EQUIPES
- CFE BASKET

GRENOBLE

- SKI NORDIQUE
- SKI ALPIN
- VOLLEY
- WATER POLO

CLERMONT

- NATATION
- SAVATE

• Séminaire FFSU

Simon Chalton demande les critères de répartition des CFU sur chaque site. Certains sites ont plus de CFU à réaliser que d'autres.

Pierre Gastel indique que la FFSU classe les CFU suivant leur niveau d'importance et de contraintes pour les organiser. Il précise également que l'organisation du séminaire FFSU n'est pas encore validée. D'autres sites peuvent candidater et remporter le choix de la nationale.

Questions diverses

Jean-Michel Goegoeluck indique qu'il ne renouvellera pas son mandat en tant que trésorier de la Ligue, il pourra néanmoins rester au CoDir s'il est élu.

Philippe Legendre se questionne au sujet de la présidence.

Concernant les indemnités des arbitres, Dominique Beuzelin rappelle qu'il est nécessaire que le CoDir se positionne.

C'est une demande spécifique au site de Lyon, qui sera examinée en septembre 2024.

Cédric Martin Garin indique que les modalités de paiement des arbitres sont à modifier. Les trésoreries d'AS sont en difficulté pour gérer les flux d'argent en liquide nécessaire, pour le moment, pour payer l'arbitrage.

Fin de la réunion : 13h57